

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF119

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 23

L'alinéa 2 est ainsi modifié :

A la ligne 9, dans la colonne « charges » et la colonne « solde », minorer le montant de 4 000 millions d'euros.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à modifier l'article d'équilibre afin de mettre en œuvre une véritable baisse de la dépense publique, et ainsi une amélioration significative du solde général.